

**MAIRIE
DE DANJOUTIN**

**DECISION DE NON-OPPOSITION A UNE
DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Dossier suivi par Audrey DIDELOT - Instructeur ADS

Dossier déposé le 08/01/2024, complété le 05/02/2024

N° DP 090032 24 A0001

Par :	Monsieur Lionel SACHART
Demeurant :	3 rue Edmond Mielle 90400 DANJOUTIN
Objet :	Remplacement de menuiseries et volets roulants.
Sur un terrain sis :	3 rue Edmond Mielle, DANJOUTIN Cadastré : BH135, BH147, BH148

Destination : Habitation

MONSIEUR LE MAIRE DE DANJOUTIN

Vu la déclaration préalable susvisée.
Vu les pièces complémentaires reçues en date du 05/02/2024 ;
Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, R.421-1 et suivants.
Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de DANJOUTIN approuvé le 18/04/2006, modifié le 26/02/2007 et modifié le 28/01/2015, le 22/07/2015 et le 28/08/2018 ;
Vu l'avis des l'Architecte des Bâtiments de France en date du 25 mars 2024

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable déposée pour le projet décrit dans la demande susvisée.

Date d'affichage en mairie de l'avis de dépôt :08/01/2024

DANJOUTIN, le 04/04/2024
Pour Le Maire,
L'Adjointe déléguée

